



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 07 mars 2023
N°2023_6369_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Recensement général de la population de Wallis et Futuna en 2023

Service producteur : Insee, Département de la démographie

Opportunité : enquête décidée par voie législative

Réunion du Comité du label du 8 février 2023 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2023
Publication JO	Oui
Périodicité	Ponctuelle

Descriptif de l'opération

La loi n° 2002-276 sur la démocratie de proximité publiée au JO n° 50 du 28 février 2002, en son titre V « Des opérations de recensement » et en son article 157 – titre II, stipule qu'il est procédé tous les cinq ans à des recensements généraux de la population à Wallis et Futuna.

Le précédent recensement général de la population ayant eu lieu à la date de référence du 23 juillet 2018, la loi précitée conduit à organiser un recensement de la population à Wallis et Futuna en 2023.

En plus des données du dénombrement, l'ensemble des décideurs publics, semi-publics ou privés ont besoin de connaître les principales caractéristiques de la population et des logements de Wallis et Futuna et leurs évolutions depuis 2018 pour conduire des politiques adaptées.

Le recensement général de la population reste la seule source permettant d'actualiser les principales caractéristiques de la population et de l'habitat à Wallis et Futuna, notamment à un niveau local. Il constitue également la base de sondage la plus fiable pour établir des échantillons représentatifs pour réaliser des enquêtes auprès des ménages.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le département de la démographie de la direction générale de l'Insee et la maîtrise d'œuvre est assurée par un chef de mission de l'Insee (nommé en novembre 2022 après appel à candidatures), encadré par le département de la démographie et par le Service territorial de la statistique et des études économiques (STSEE) de Wallis et Futuna.

Pour réaliser cette opération, une convention est signée entre l'Insee et le STSEE.

Les circonscriptions administratives (équivalentes aux communes en métropole et dans les DOM) sont associées en partie à l'opération¹.

Trois objectifs sont fixés au recensement général de la population de Wallis et Futuna :

- la détermination de la population légale de chaque circonscription administrative de Wallis et Futuna ;
- la connaissance des principales caractéristiques de sa population (données démographiques, niveau d'études, profession, type d'activité et d'emploi) et de son habitat (type de logement, nombre de pièces, niveau de confort) ;
- la constitution d'une base d'échantillonnage des logements en vue des enquêtes statistiques effectuées ultérieurement. Par exemple, le dernier RP a été utilisé comme base de sondages pour l'enquête Budget des familles (EBF) 2019/2020 à Wallis et Futuna.

Les principaux thèmes du recensement de la population sont les suivants :

- les caractéristiques des individus, en particulier l'état civil (sexe, âge, situation conjugale, nationalité), le nombre d'enfants nés vivants, les langues parlées, lues et écrites, les diplômes obtenus, la profession et l'activité exercées, la pratique d'une activité annexe agricole, artisanale ou commerciale, le lieu de résidence, le lieu de travail et le lieu d'études ;
- les caractéristiques des ménages : composition, taille, liens familiaux, nombre de véhicules et de bateaux ;
- les caractéristiques de l'habitat : type de construction et matériaux utilisés, période de construction, nombre de pièces, statut d'occupation, existence d'une cuisine et d'installations sanitaires, mode principal d'éclairage, alimentation en eau, équipement du ménage.

Les questionnaires utilisés (feuille de logement et bulletin individuel) sont assez proches de ceux de la métropole et des DOM, mais comportent toutefois quelques particularités.

Les modifications des questionnaires, par rapport à ceux de 2018, demandées par le STSEE ont fait l'objet d'échanges entre l'Insee et le STSEE en septembre-octobre 2022.

Les questionnaires, très proches de ceux de 2018, ont été présentés par le STSEE au Préfet de la République, administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna, et à ses services : ils n'ont pas fait l'objet de remarques particulières.

La collecte se déroulera du lundi 24 juillet au samedi 19 août 2023.

Le Préfet de la République a été consulté via la directrice générale des Outre-mer sur la période et l'organisation du recensement 2023.

Les données socio-démographiques seront exploitées par le Service territorial de la statistique et des études économiques de Wallis et Futuna pour produire des résultats statistiques (niveaux îles, circonscriptions, districts). Ces derniers seront alors diffusés par le STSEE et l'Insee à partir de juin 2024.

¹ En effet, la loi ne prévoit pas à Wallis et Futuna un partenariat formalisé entre l'Insee et les circonscriptions administratives comme c'est le cas en métropole et dans les DOM avec les communes. Les circonscriptions administratives sont associées à la préparation et à la réalisation du recensement de la population pour les questions matérielles (bureau pour le stockage des imprimés collectés) et pour l'aide au recrutement des agents recenseurs. Elles contribuent à la résolution des difficultés de repérage des logements et de collecte.

Le calcul des populations légales relève de la responsabilité de l'Insee. Les concepts de population légale sont identiques à ceux de métropole et des DOM.

La publication des populations légales interviendra avant la fin de l'année 2023 ; elles entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Ces résultats seront disponibles aux niveaux géographiques existants à Wallis et Futuna (ensemble du territoire, 2 îles, 3 circonscriptions administratives, 5 districts, 36 villages) sur le site *insee.fr* et sur celui du STSEE *statistique.wf*.

Les questionnaires seront saisis au STSEE.

L'exploitation statistique des données socio-démographiques est déléguée par l'Insee au STSEE, moyennant financement et appui technique de l'Insee.

Les résultats statistiques seront diffusés sous la responsabilité du STSEE, selon les dispositions suivantes :

- une publication rédigée par le STSEE, soumise au circuit de validation éditoriale de l'Insee et publiée, respectivement dans *Insee Première* et sur le site du STSEE, après l'exploitation des données socio-démographiques ;
- des exploitations statistiques, analogues à celles du recensement 2018, selon les règles habituelles en vigueur à l'Insee, de ce recensement (niveaux îles, circonscriptions, districts), publiées à partir de 2024 ;
- un fichier « détail » de données individuelles anonymes sans localisation géographique inférieure à celle de la circonscription, en 2024. La liste des variables disponibles avec leurs modalités sera disponible auprès de l'Insee et du STSEE.

Les principaux résultats issus de ce recensement de la population seront accessibles sur le site *statistique.wf*.

Un fichier FPR (fichier de production et de recherche) sera constitué par l'Insee et mis à disposition sur la plateforme Quetelet-Progedo à partir du fichier « détail » transmis par le STSEE.

~~~

***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

#### **Préambule**

- La collecte est effectuée par interview uniquement avec des questionnaires papier en français, par des enquêteurs pouvant apporter des précisions en wallisien ou en futunien, en cas de besoin.

#### **Méthodologie, questionnaire, protocole de collecte**

- La question relative à l'emploi a été modifiée pour tenir compte de la récente modification de la nomenclature des grades dans la fonction publique territoriale à Wallis et Futuna. En particulier, la dénomination des catégories a été intervertie par rapport au questionnaire de 2018. Le Comité recommande au service de sensibiliser les agents recenseurs à ce changement afin de bien notifier aux habitants que leurs réponses sont à formuler dans la nouvelle nomenclature.
- Le Comité demande au service de porter également une attention particulière au traitement de la question sur le nombre de véhicules (q13) dont les deux premières modalités ont été interverties (4x4, voitures).
- Le Comité souligne l'intérêt de la question « Combien avez-vous eu d'enfants nés vivants ? » dont la formulation est proche de celle de l'enquête famille 2011.

## Diffusion

- Le Comité salue l'effort de diffusion du service qui envisage la constitution d'un fichier de production et de recherche. Il attire l'attention du service sur l'éventuelle acuité des questions de pseudonymisation. Il lui demande de clarifier les règles qui s'appliquent à la diffusion des résultats d'un recensement dans une collectivité d'Outre-mer et de prendre contact, le cas échéant, avec le département des méthodes statistiques pour la mise en œuvre en pratique des méthodes de secrétisation. Le Comité demande à être destinataire du bilan de ces réflexions.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité au Recensement général de la population de Wallis et Futuna en 2023 et, par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique avec proposition d'octroi de l'obligation.**

**Cet avis est valide pour l'année 2023.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Dominique BONNANS